

## L'ACCES AUX DONNEES DETAILLEES RPLS

### A quelles données puis-je prétendre et comment les obtenir ?

Je suis...

DDT, DDETS/PP (au titre du Préfet de département)  
Conseil départemental délégataire des aides à la pierre  
EPCI délégataire des aides à la pierre ou tenu de se doter d'un PLH  
Commune de Paris  
Etablissement public territorial du Grand Paris

Une  
personne  
morale  
de droit  
public

Commune  
EPCI compétent en matière d'habitat  
Département

Autre personne morale de droit public

Je reçois chaque année les données RPLS complètes, sur mon territoire, sans avoir à en faire la demande.

Les données me sont envoyées par la **D(R)REAL**. Si je ne les ai pas reçues, je le signale à l'adresse mail indiquée à la page suivante pour ma région. Je dois respecter les règles de non rediffusion des données énoncées à l'article R411-5 du Code de la Construction et de l'habitation et rappelées en bas de page.

Je peux recevoir les données RPLS complètes, sur mon territoire, sur demande auprès de la **DREAL**.

J'envoie ma demande à l'adresse mail :

**statistiques.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr.**

Il me sera demandé de signer un **acte d'engagement**.

Je dois respecter les règles de non rediffusion des données énoncées à l'article R411-5 du Code de la Construction et de l'habitation et rappelées en bas de page.

Je peux recevoir les données RPLS, hors logements non conventionnés des sociétés d'économie mixte, sur demande auprès du **SDES**.

J'envoie ma demande à l'équipe RPLS du SDES à l'adresse mail:

**rpls.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.**

Il me sera demandé de signer un **acte d'engagement**.

Je dois respecter les règles de non rediffusion des données énoncées à l'article R411-5 du Code de la Construction et de l'habitation et rappelées en bas de page.

Une personne privée chargée d'une mission de service public dans le domaine du logement

Je peux recevoir les données RPLS, hors logements non conventionnés des sociétés d'économie mixte, sur demande auprès du **SDES**.

J'envoie ma demande à l'équipe RPLS du SDES à l'adresse mail:

**rpls.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.**

Il me sera demandé de signer un **acte d'engagement**.

Je dois respecter les règles de non rediffusion des données énoncées à l'article R411-5 du Code de la Construction et de l'habitation et rappelées en bas de page.

Un bailleur, une union ou une fédération de bailleurs

Je peux recevoir les données RPLS, hors logements non conventionnés des sociétés d'économie mixte, sur demande auprès du **SDES**.

J'envoie ma demande à l'équipe RPLS du SDES à l'adresse mail:

**rpls.cgdd@developpement-durable.gouv.fr.**

Il me sera demandé de signer un **acte d'engagement**.

Je dois respecter les règles de non rediffusion des données énoncées à l'article R411-5 du Code de la Construction et de l'habitation et rappelées en bas de page.

Dans un autre cas que ceux précédemment cités

Je peux consulter les données RPLS en Open Data sur le site du SDES dont l'adresse est :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-logements-sociaux-0?rubrique=52>

### Règles de non rediffusion des données RPLS

#### RAPPEL SUR LA NON REDIFFUSION DES DONNÉES - ARTICLE R411-5 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Les personnes qui ont accès aux informations suivantes **ne peuvent diffuser publiquement ou communiquer à des tiers ni ces informations, ni des résultats agrégés portant sur un effectif inférieur à onze logements**, sauf s'ils portent sur l'ensemble d'une commune :

- Identifiant du logement dans le répertoire tenu par l'administration et identifiant interne au système d'information du bailleur ;
- Informations relatives à l'identité du bailleur ;
- Informations relatives à l'identité du précédent bailleur, en cas d'entrée du logement dans le patrimoine du bailleur au cours de l'année civile précédente ;
- Mode d'occupation du logement au 1er janvier de l'année en cours, survenue éventuelle d'un emménagement au cours de l'année civile précédente ;
- Informations relatives au loyer, avant toute modulation liée à la situation du locataire, et à son mode de calcul.